



unesco

Réunion de réflexion mondiale sur les mécanismes de rapports périodiques de la Convention de 2003

Item 4b: Rôle des points focaux dans l'exercice de rapport périodique

Présentation par Mme Maissoun Sharkawi, membre du réseau mondial de facilitateurs de l'UNESCO, 28-30 avril 2026



L'importance de l'exercice de rapport périodique

L'article 29 de la Convention prévoit que les États parties présentent au Comité, dans les formes et selon la périodicité prescrites par ce dernier, des rapports sur les **dispositions législatives, réglementaires ou autres prises pour la mise en œuvre de la Convention**.

De même, l'article 30 précise que, sur la base de ses activités et des rapports des États parties mentionnés à l'article 29, le Comité soumet un rapport à chaque session de l'Assemblée générale. Ce rapport est porté à la connaissance de la Conférence générale de l'UNESCO.

L'exercice de rapport périodique permet aux États parties de:

- Évaluer la mise en œuvre de la Convention au niveau national.
- Faire le point sur les progrès réalisés, les enseignements tirés, les besoins existants et les actions futures de sauvegarde.
- Concevoir et réviser les politiques et cadres juridiques.
- Rendre compte de leurs inventaires du patrimoine culturel immatériel.
- Mettre à jour le statut des éléments inscrits sur la Liste représentative et la Liste de sauvegarde urgente.



© Dobroda, 2019

Le rôle des points focaux dans l'exercice de rapport périodique

L'exercice de rapport périodique nécessite une approche **multisectorielle, inclusive et participative**.

Cette approche rassemble **l'ensemble des parties prenantes impliquées dans la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel au niveau national**, notamment les institutions gouvernementales, les communautés, les organisations non gouvernementales (ONG) et associations connexes, les médias, les universités, les instituts et centres de recherche, ainsi que le secteur privé, entre autres.

Dans ce contexte, les points focaux pour l'exercice de rapport périodique jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre de l'exercice de rapportage, en tant **qu'interface entre les différentes parties prenantes au niveau national, ainsi qu'entre l'État partie et l'UNESCO**.

Leur responsabilité principale est de **coordonner l'ensemble de l'exercice de rapport périodique**. Compte tenu de la complexité de cet exercice, les points focaux peuvent être appuyés par une équipe.



© Battulga P., Mongolia, 2019

Planification de l'exercice de rapport périodique

Consacrer du temps à la planification de l'exercice de rapport périodique constitue une étape importante du processus.

À ce stade, le point focal et son équipe doivent se concentrer sur :

- L'organisation générale de **l'exercice de rapport périodique**.
- La fourniture d'orientations initiales sur le périmètre de l'exercice aux parties prenantes concernées.
- La détermination des **informations et ressources** nécessaires.
- La mise en place d'un cadre structuré pour la **collecte et la gestion des données**.
- La définition des **acteurs à impliquer** dans le processus, ainsi que du **moment** de leur implication.
- L'établissement d'un **calendrier clair**.

*Il est recommandé d'adopter une stratégie favorisant une **planification et une évaluation continues** tout au long de chaque étape de l'établissement du rapport périodique*



© Esbjörn Hogmark

Collecte des données et mobilisation des parties prenantes

À la suite de la phase de planification, les points focaux et leur équipe doivent recueillir les **données et informations nécessaires** pour compléter les formulaires de rapport périodique (Formulaires ICH-10 et ICH-11).

À ce stade, ils doivent se concentrer sur :

- L'élaboration d'une **stratégie de collecte et de gestion des données**.
- La définition des modalités de **mobilisation** et d'implication des **communautés et autres parties prenantes** (au sein et au-delà du secteur de la culture).
- L'identification des **obstacles potentiels** (techniques ou géographiques).
- Le maintien d'une communication régulière avec les communautés et les parties prenantes.

*Lorsqu'aucune donnée ou information n'est disponible, cela peut être identifié comme un **défi à traiter à l'avenir**.*



© Department of Culture & Tourism, Abu Dhabi, United Arab Emirates, 2023

Rédaction et soumission des rapports périodiques

S'appuyant sur les résultats des phases précédentes, lors de la **rédaction du rapport périodique**, les points focaux et leur équipe doivent se concentrer sur :

- Déterminer **qui sera chargé de rédiger le rapport** et comment sera organisé le processus.
- Identifier les **informations appropriées** pour répondre à **chaque question** des formulaires.
- Appliquer une **approche analytique** et fondée sur les impacts dans l'établissement du rapport.
- Fournir une **interprétation cohérente** des mesures de sauvegarde et des résultats, et **étayer les constats à partir de données probantes**.
- Déterminer si, et avec qui, le projet de rapport doit être partagé.
- Définir qui **approuvera et signera le rapport**.

*Dédier du temps pour **traduire** le rapport en anglais ou en français, si nécessaire.*



© 2024, Nepal

Documents du Comité et analyses approfondies sur l'exercice de rapport périodique

Une page web dédiée a été mise en place par le Secrétariat, donnant accès aux rapports périodiques examinés par le Comité, ainsi qu'à leurs analyses :
<https://ich.unesco.org/fr/documents-du-comite-et-syntheses-00862>



© Farosur Produccion Audiovisual, 2024, Bolivia